



ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

HORAIRE : jeudi 6 mai de 14h00 à 16h00

Elus référents :

Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-En-Laye (78) et Vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine

Annie TISSIER, adjointe au maire de Flagny (77)

SUJET :

Faire rayonner la culture sur tout le territoire francilien

CONTEXTE :

Les **fractures territoriales** en Ile-de-France sont nombreuses. L'accès à la culture est l'une d'entre elles. Si l'Ile-de-France est la première région française en matière d'économie culturelle, avec plus de 21 milliards d'euros par an de richesses dégagées (hors Covid) et 300 000 emplois, les disparités entre territoires sont très fortes, bien qu'il n'y ait pas de réelle « zone blanche » de la culture dans la région.

- Paris et les Hauts-de-Seine concentrent à eux seuls les **trois quarts des emplois culturels** de la région.
- Les **dépenses des communes consacrées à la culture** sont très variables en fonction des territoires¹.
 - Paris : 184 € / an / habitant
 - Petite couronne : entre 112 et 325 € / an / habitant
 - Grande couronne : entre 26 et 112 € / an / habitant (la Seine-et-Marne étant le département où l'on trouve les chiffres les plus faibles).
- Paris et sa petite couronne regroupent les **deux tiers des équipements culturels franciliens**².
 - Paris : 2,2 équipements culturels pour 10 000 habitants.
 - Petite couronne : 1,3 lieu culturel pour 10 000 habitants en moyenne.
 - Autres pôles de centralité franciliens : 1,16 lieu culturel pour 10 000 habitants.
 - Bourgs, villages et hameaux : 0,75 équipement culturel pour 10 000 habitants.

¹ Source : département des études de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture

² Sources : Bilan de l'Institut Montaigne réalisé en 2020 / « Les équipements culturels franciliens, quelle accessibilité et attractivité ? » de l'Institut Paris Région, Janvier 2020.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

- L'analyse des déplacements autres que domicile-travail ou domicile-études montre que les Franciliens privilégient la **proximité**³ pour leurs déplacements liés aux loisirs. Or, si 99% des Franciliens ont accès à au moins un musée, cinéma, ou salle de spectacle en moins de 34 minutes en voiture et 91 à 94% d'entre eux en moins de 45mn en transports en commun, **l'accès à pied à ces lieux est très inégal**. Seuls 29% des Franciliens de la grande couronne ont accès à ces lieux en moins de 18mn à pied. Ce chiffre chute à 1% pour les habitants des bourgs, hameaux et villages des zones les moins denses.

OBJECTIFS :

- ✓ Echanger sur les **leviers mobilisables** pour **faire rayonner la culture** sur l'ensemble du territoire francilien, notamment dans les territoires moins dotés en équipements culturels, à l'image des zones rurales et de certains quartiers politique de la ville.
- ✓ Penser la **reprise des activités culturelles** à une **échelle locale**, en s'appuyant sur le tissu culturel francilien.

LES INTERVENANTS :



Laurent ROTURIER, Directeur régional
Carole SPADA, Directrice régionale adjointe
DRAC Ile-de-France



Florian AUVINET, Co-directeur
Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France



Ariane POUGET, Déléguée générale adjointe
Syndicat des Cirques et Compagnies de création
Yannis JEAN, Délégué Général du SCC
Pauline BARBOUX, Directrice artistique, artiste

³ Source : Enquête de l'IFOP « Les envies culturelles de Français », Valeur(s) Cultures et Ifop, Mars 2017



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

▪ Introduction de la séance par les élus référents :

Arnaud PERICARD et Annie TISSIER ont introduit cette commission en remerciant Laurent ROTURIER et Carole SPADA pour leur présence en rappelant qu'il est très appréciable que l'Etat écoute les collectivités, pour échanger sur le redémarrage des activités culturelles

Une réunion de travail avec la ministre de la Culture le 26 avril, a permis de connaître le schéma de reprise un peu en amont des annonces officielles et de faire le point sur les dispositifs de soutien.

▪ Intervention Laurent ROTURIER et Carole SPADA :

Quelques jours après les annonces du Président de la République, au moment où la réouverture de la culture se prépare, cette réunion vient à un moment extrêmement important. La réouverture des lieux de culture se fera donc à partir du **19 mai**, avec une jauge de **35%** et une limite de 8m² par personne. Puis, à partir du **9 juin**, la jauge sera de **65%** et de 4m². Il ne devrait plus y avoir de jauge à compter du **1^{er} juillet**. **Les festivals debout** pourront se tenir à partir du **1^{er} juillet** (avec des jauges de 4m² par personne), ce qui est une avancée importante.

L'Etat accompagne les collectivités grâce au **plan de relance** via des prêts garantis par l'Etat et avec la poursuite de l'année blanche pour les intermittents. Actuellement, les services de la DRAC rencontrent les élus pour construire ensemble un bel **été culturel 2021**. C'est un moment d'espoir, même si la situation est tendue.

L'irrigation culturelle des territoires : Une priorité pour la DRAC Île-de-France

Une des priorités pour la DRAC est le **rééquilibrage territorial**, dans les territoires ruraux et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). De plus, la DRAC souhaite renforcer le dialogue avec les collectivités et entend poursuivre la politique des **résidences d'artistes** dans ces territoires, notamment lorsqu'il en existe dans les théâtres municipaux, lesquels sont un levier essentiel pour l'irrigation territoriale.

Budget 2021 : Renforcer l'approche territoriale

- **QPV** : 1,2 million d'euros + 50 000 euros en plus (hors appels à projets)
- **Ruralité** : près de 500 000 euros seront accordés pour contractualiser avec les zones rurales. Laurent ROTURIER salue ici le travail de la communauté de communes du Val Briard qui était en finale du concours Capitale française de la culture.
- Développer des **résidences d'implantation** : 200 000 euros.
- Accompagner 3 nouveaux **Contrats territoire et lecture** : 80 000 euros.
- Renforcer **l'éducation à l'image** pour les territoires éloignés : 70 000 euros.



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

Levier n°1 : Politique de la ville

- **Culture et lien social** : les subventions de la DRAC sont de 7500 euros en moyenne pour accompagner les territoires.
- **Hors appel à projet** : la DRAC a soutenu des projets hors appel à projets, à titre expérimental dans des domaines sous représentés.
- **Autres dispositifs mobilisés pour les habitants des quartiers** :
 - **Jumelages** avec les grands établissements publics nationaux.
 - **Renforcement du lien culturel avec les bailleurs sociaux**. Par exemple, la DRAC va mettre en place des co-financements avec plusieurs bailleurs de résidences qui permettront de travailler plus étroitement avec les habitants.

Levier n°2 : Micro-folies

- 23 micro-folies ouvertes ou prochainement ouvertes.
- 15 nouveaux projets en 2020.
- 1 collection francilienne en cours d'élaboration, à destination du réseau des Micro-Folies.
- Beaucoup de projets en cours dans tous les départements d'Île-de-France.

Levier 3 : Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques

L'Etat peut accompagner, à des taux significatifs, les réseaux de médiathèques ou bibliothèques.

Les crédits **d'investissement bibliothèques en 2020** étaient de **14 millions d'euros en Île-de-France**, dont presque un tiers pour le Val d'Oise. Au total, 63% des crédits sont à destination des communes de la grande couronne, ce qui témoigne d'un **effort de rééquilibrage**.

Levier 4 : Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Ce fonds spécifique est en faveur des **monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources**, créé en 2018 par le ministère de la Culture pour permettre, d'une part, une intervention accrue de l'État, et, d'autre part, pour inciter les Régions à contribuer aux travaux de restauration sur ces monuments historiques.

Plus précisément, l'objectif est **d'accompagner les communes de moins de 10 000 habitants**, en permettant à l'État de notifier des subventions à un taux supérieur. En 2020, ce fonds d'un montant de **2,7 M€** (contre 2 M€ en 2019) a permis de financer 21 opérations.

Levier 5 : Contractualisations

La DRAC signe avec des collectivités des accords cadre, des contrats territoire-lecture, des contrats locaux d'éducation artistique (28 en Île-de-France).



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

Levier 6 : Eté culturel

Une édition 2021 aura lieu comme en 2020. **L'an dernier, 226 projets** ont été déployés en Île-de-France, **3000 représentations ont été effectuées**. 923 spectacles différents ont été créés, et **5000 professionnels ont pu avoir du travail, dont 70% d'artistes**.

La priorité a été donnée aux populations éloignées de la culture. Ainsi, **65% des subventions étaient à destination des QPV, et 39% pour les zones rurales**. On a constaté une large adhésion du public, avec **250 000 participants et 43% d'entre eux qui avaient moins de 26 ans**.

Sur ce point, **la DRAC veut donner des signaux forts envers la jeunesse**, et notamment envers les personnes qui aspirent à rentrer dans cet écosystème de la culture. Ils se sont formés et sont aujourd'hui en attente d'un travail.

Fête de la musique 2021

La Fête de la musique aura lieu, bien que le protocole sanitaire ne soit pas encore connu à ce jour. A priori, il faudra **adapter les jauges** car nous serons dans la deuxième phase de réouverture. Pour le moment, il faut donc être prudent et tenir compte des jauges de **65%** pour cette date.

▪ Questions/réponses :

Pour la Fête de la musique, nous avons souhaité déclarer une manifestation en rue fermée, mais la préfecture nous a répondu que ce n'était pas possible car les rassemblements sur la voie publique jusqu'à 10 personnes sont interdits en extérieur jusqu'au 30 juin.

➔ **Laurent ROTURIER** fait remonter la question à la cellule interministérielle de crise et incite les élus à contacter la DRAC pour toute question.

Au-delà de la Fête de la musique, nous organisons des événements extérieurs. La préfecture nous a refusé une déambulation. Ce serait bien d'avoir une visibilité sur ce sujet et de pouvoir être autorisés à créer des animations à l'extérieur (où il y a souvent moins de 1000 personnes).

➔ **Laurent ROTURIER** : Normalement, après le 1^{er} juillet, il n'y aura plus de jauges donc ces événements devraient être autorisés. Avec Carole Spada, nous ferons remonter ces questions pour avoir des informations très précises sur les événements en extérieur, notamment pour la Fête de la musique.

Les projets de l'Eté culturel doivent-ils être co-financés ?



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

➔ **Laurent ROTURIER** : Effectivement, le financement des projets de l'Été culturel se font par la DRAC mais aussi par la commune (ou la communauté de communes). La DRAC demande une participation financière des collectivités car c'est une preuve d'un ancrage territorial, que le projet est réellement voulu par une collectivité. Le document de l'appel à projet est simple pour vraiment favoriser la création artistique.

Comment entendez-vous soutenir les festivals ?

➔ **Laurent ROTURIER** : un fonds festival a été mis en place par le ministère de la Culture. Il est doté de 30 millions €.

▪ **Intervention de Florian AUVINET**

Concernant les **musiques actuelles**, l'**équilibre territorial** est très important, et d'autant plus en cette période de crise. Cet **équilibre est un enjeu majeur**, consubstantiel à la structuration de notre réseau. En effet, **historiquement**, ce sont des acteurs de la musique qui se sont fédérés pour faire exister ce champ esthétique sur tout le territoire, et en dehors des quelques clubs parisiens, il y a une trentaine d'années.

Présentation du Réseau des Musiques Actuelles en Île-de-France (RIF)

Aujourd'hui, le RIF représente **150 structures** sur l'ensemble du territoire francilien, même s'il existe quelques **déséquilibres**, notamment avec une présence moins importante en Seine-et-Marne. Ces 150 structures sont d'une **grande diversité d'activité**. Certaines ont un label d'Etat, les Scènes de Musiques Actuelles (SMAC), d'autres viennent de l'éducation populaire (avec les MJC), il y a aussi des studios d'enregistrements, des écoles de musiques, etc.

Le RIF opère dans un écosystème particulier puisque la région Île-de-France concentre **la très grande majorité des acteurs du secteur des musiques actuelles**.

Sur la question des déséquilibres territoriaux :

Paris concentre 87% du nombre de représentations en musique actuelle, 80% de la fréquentation, 75% de la billetterie de la région. Il y a aussi des phénomènes de centralité en-dehors de Paris.

Cette disproportion pose des soucis, notamment économiques, pour faire exister des initiatives sur les territoires :

- Phénomènes de **concurrence entre les territoires**
- **Concentration médiatique** sur Paris

Cette centralité existait déjà avant la crise sanitaire puisque **depuis 10 ans, il y a une vraie fragilisation du tissu d'acteurs musicaux de proximité**. Dans les années 90-



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

2000, il y avait une lente et sûre progression, avec une politique d'équipement, mais cette tendance s'est inversée ces dernières années avec des lieux qui ont fermé.

Ce phénomène est à mettre en parallèle avec les **phénomènes de concentration économique ou industrielle**. Il y a en effet des logiques de grands groupes industriels qui rachètent, prennent des participations dans des salles. Cela provoque des mutations économiques qui fragilisent la capacité à faire exister des projets qui n'ont pas les mêmes logiques économiques.

Enfin, **la crise a été un révélateur de ces déséquilibres territoriaux et de la fragilisation inédite du tissu d'acteurs musicaux de proximité**. Il y a de réels risques pour la diversité culturelle et artistique.

Focus sur la pratique amateur

Le RIF accueille habituellement les répétitions de groupes amateurs, près de **13500 groupes** dans toute la région, mais depuis un an, la pratique amateur est à l'arrêt.

Les enjeux actuels sont ceux de la **diversité**, du **renouvellement des formes artistiques**, des questions **d'accès à une pratique culturelle**, du renforcement des capacités des personnes à contribuer à la vie culturelle sur leur territoire. A court terme, **il est important d'intégrer cette dimension dans les protocoles sanitaires de reprise**, au même titre que la reprise des pratiques professionnelles.

Pistes de réflexions pour une revitalisation musicale et culturelle de nos territoires

Pour combler ces déséquilibres, il faut **un effort de long terme**. Mais il est important de développer des **dynamiques territoriales plus équilibrées**. Pour cela on peut :

- **Soutenir durablement la diversité des structures** de musiques actuelles et le **maillage territorial de proximité**, pour favoriser l'accès à la pratique, l'émergence et la diffusion des artistes franciliens. Exemple : pour la Fête de la musique, favoriser les espaces municipaux pour les répétitions des musiciens.
- **Être vigilant sur les phénomènes de concentration, de marchandisation et de marketing territorial**, qui se font au détriment des acteurs locaux.
- Prendre appui sur les logiques de **coopération territoriale et les dynamiques de réseaux** pour favoriser une **couverture territoriale équilibrée** dans la reprise d'activité. Sur ce point, le RIF travaille étroitement en collaboration avec la DRAC pour identifier les initiatives, les besoins etc.
- **Réfléchir ensemble à des alternatives coopératives et solidaires** pour une autre économie des arts et de la culture, par exemple en mettant en place des billetteries solidaires.



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

- **Intervention de Ariane POUGET, de Yannis JEAN, et de Pauline BARBOUX :**
« Déplacer les œuvres plutôt que le public »

Présentation du Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC)

Le SCC est un syndicat d'employeurs du spectacle vivant qui regroupe plus de 210 équipes artistiques faisant de lui la **2^{ème} organisation la plus représentative** des compagnies en France. Il a pour **objectif principal** l'amélioration des conditions de la **création**. Depuis 2014, il est ouvert à **tous les genres artistiques** et compte ainsi parmi ses adhérents, des équipes de **danse, de théâtre, de musique, de marionnettes** etc. Ces compagnies exploitent leurs spectacles dans **l'espace public** (parfois à l'extérieur), **dans les théâtres, sous chapiteaux** (pour 30% des adhérents), **dans les EHPAD**.

Quelques caractéristiques du cirque de création (différent du cirque « traditionnel »)

- Un cirque **sans animaux sauvages** (équestre parfois)
- Un cirque qui n'est pas une succession de numéros mais qui s'inscrit dans une **continuité dramatique, chorégraphique, ou poétique**.
- Un cirque avec des **artistes salariés**.
- Un cirque qui repose sur une **économie mixte** : ressources publiques, activités d'éducation artistique, billetterie.
- Une **diversité du public** : selon les études du ministère de la Culture, le cirque de création est le spectacle vivant (hors champ musical), avec la plus grande diversité de publics.
- Une **grande exigence et technique**.
- Une diversité artistique.

La force du chapiteau

Le chapiteau est **une réelle force** pour les spectacles et pour les communes qui souhaitent faire venir des artistes. En effet :



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

- C'est un **outil d'aménagement du territoire** : il peut être implanté dans un parc, sur un parking, dans un espace naturel. Le chapiteau peut donc valoriser une zone spécifique ou initier de nouveaux déplacements de population.
- Le chapiteau est un **espace polymorphe** : il peut être un lieu de spectacle, d'exposition, une résidence de création, un lieu d'éducation artistique et culturel.
- Le chapiteau n'intimide pas, il intrigue, **le rapport au public en est renforcé**.

La crise sanitaire et la reprise qui va suivre peuvent être une opportunité de **rapprocher les spectacles du public**. Le SCC a proposé que l'Etat et les collectivités territoriales envisagent de nouveaux dispositifs pour la reprise. Selon plusieurs enquêtes, moins de 20% des personnes déclarent assister à un spectacle vivant au moins une fois par an. **Il y a donc encore un grand vivier de publics à conquérir.**

Le chapiteau peut donc contribuer à la reprise, en ayant un **effet levier pour les emplois artistiques** et pour maintenir d'autres espaces de diffusion pour les créations qui n'ont pas pu voir le jour.

Le SCC a proposé au ministère de la Culture, **un dispositif de 5 millions d'euros, pour la prise en charge du coût du montage et démontage**. Les discussions sont en cours. **Le soutien des élus serait donc apprécié** pour permettre à cette initiative de voir le jour.

Le coût du chapiteau

Le coût du chapiteau est **modeste** et a un **impact écologique très modéré** : le terrain d'implantation est ensuite rendu à son état initial. Lors des implantations longues, des projets connexes peuvent être associés : accueil d'une école de cirque ou de danse, partenariat avec des associations locales, expositions, etc.

Ce coût comprend **le transport, le montage et démontage, la mise à disposition, le gardiennage, et les coûts annexes** (repas, droits d'auteurs, communication, etc.).

Au niveau des **recettes**, il y a la billetterie, et la participation financière des participants aux ateliers.

Quels financements ?

Le SCC espère que le ministère de la Culture réserve une partie des crédits du **Plan de relance** à ce type d'initiatives. En effet, les collectivités territoriales n'ont pas suffisamment de moyens pour financer ce genre d'initiatives, pourtant importantes.

Il reste tout de même les dispositifs habituels, telle que **l'aide à l'itinérance** du ministère de la Culture ou encore des **dispositifs régionaux**, et d'autres (ex : Office National de Diffusion Artistique).



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

▪ Témoignages :

Témoignage d'Annie TISSIER : à Flagy a été créée une **université rurale** avec plusieurs élus de la communauté de communes. **Tous les mois, une conférence sur un sujet varié est organisée.** Ces conférences ont beaucoup de succès, auprès d'une population rurale, peu mobile (à 1h30 de Paris). Les élus ont donc pris le parti de rapprocher les habitants des conférenciers, sans dépenser beaucoup, car les conférenciers ne sont pas rémunérés.

Ainsi, ce genre d'initiative démontre que pour mettre en place des animations culturelles, les communes peuvent être empreintes de volontarisme et organiser aussi des « petites » actions, dynamisant un territoire.

Témoignage de Pauline BARBOUX sur un exemple de coopération d'une compagnie de cirque /commune : en 2015, à Romainville, une **compagnie de cirque** s'est implantée durant un mois. Elle a entretenu des liens forts avec de nombreuses associations locales. La population a pu assister aux répétitions, aux ateliers. Avec les partenariats associatifs, la compagnie a pu créer du lien avec tous les publics, et les jours de représentations, le public était nombreux. La compagnie a aussi fait des expositions avec une école primaire, dont les élèves ont travaillé sur des œuvres.

Témoignage de Nathalie NUTTIN : à Bussy-Saint-Georges, nous avons lancé la Fête de la musique en ligne, après avoir fait un salon du livre en mars, pour mettre en avant les pratiques amateurs. On a ciblé la pratique amateur pour permettre à chaque artiste de se mettre en avant. C'est justement bien de trouver des gens comme vous qui pourraient être un pont, entre nous qui sommes en recherche d'amateurs, et les artistes amateurs.

Témoignage Nadine ASSRIR : nous avons créé un évènement, *Limours à l'Unis'sons*, une émission vidéo ou radio, avec des pratiques amateurs et un concert participatif.

▪ Questions / réponses :

Dans le cas où des communes souhaitent accueillir un chapiteau, y a-t-il des aides de la DRAC, pour celles qui n'ont pas beaucoup de moyens ?

→ **Carole SPADA :** on demande une participation de la commune, car c'est une preuve qu'il y a un ancrage territorial, que c'est souhaité. Sur la période de l'Été culturel, l'amplitude s'étend du 15 juin au 30 septembre. En termes d'activités, s'il y a une proposition de ce type, par exemple sur le cirque de création, elle peut être étudiée dans le cadre du dispositif, puisque l'objectif est d'avoir un partenariat entre une collectivité et un acteur culturel.

→ **SCC :** les compagnies peuvent avoir des aides directes, des aides à l'itinérance où il faut 5 implantations sur une tournée, pour 30 représentations au moins, soit des implantations longues avec plusieurs équipes, différents genres, dans la



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

structure. **Si le ministère de la Culture nous accorde cette aide, la facture pour les communes sera donc moins conséquente.** Il y a aussi les dispositifs régionaux habituels mais la seule difficulté est que les commissions permanentes sont passées et que nous entrons dans une période électorale. Une fois l'élection passée, il faut espérer une rapidité d'intervention.

Que préconisez-vous pour une commune qui souhaite faire venir des groupes ?

→ **Florian AUVINET** : Une commune peut s'appuyer sur le RIF. En effet, on peut aider les territoires à repérer des initiatives qui existent. Par exemple, si une école de musique existe sur le territoire mais qu'il n'y a pas de lieu de diffusion, alors même que ces musiciens ont des projets artistiques et cherchent à se produire/ se diffuser, nous allons essayer de faciliter la circulation et la coopération des projets sur le territoire, à l'échelle de bassins de vie. Sur le long terme, on essaie de mettre en place des cadres de concertation pour produire des projets concertés sur le champ des musiques actuelles, surtout dans les territoires les moins pourvus. Les communes peuvent contacter le RIF pour développer la pratique ou la diffusion musicale sur leur territoire.

Avez-vous déjà eu des expériences en milieu rural ?

→ **SCC** : Oui, nous travaillons autant dans les milieux ruraux qu'urbains. Parfois nous sommes en lien avec les associations, parfois non, parfois juste avec les élus. Tous les projets sont à construire. Vous avez besoin des artistes, on a besoin de vous. N'ayez pas peur d'accueillir un chapiteau.

CONCLUSION :

L'AMIF remercie tous les intervenants. Nous avons découvert de nombreuses initiatives. Merci pour cette après-midi riche et intéressante.

FIN DE SEANCE